

الجمهورية التونسية
الهيئة الوطنية للإتصالات



LE TROISIEME RAPPORT D'ACTIVITES DE L'INSTANCE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

www.intt.tn

Préambule

Conformément à l'article 77 du code des télécommunications, l'Instance Nationale des Télécommunications a l'honneur de transmettre à la chambre des députés et au Ministère des Technologies de la Communication son troisième rapport sur ses activités de l'année 2005.

A l'instar des années précédentes, le secteur des télécommunications a réalisé, suite à la décision présidentielle relative à l'ouverture du secteur des technologies de la communication à la concurrence et à la promulgation du code des télécommunications en 2001, des résultats importants et encourageants au regard des objectifs visés et de la stratégie adoptée par le gouvernement.

L'ouverture du secteur des technologies de la communication à la concurrence a permis de réaliser un bond important vers la généralisation du droit d'accès aux services de télécommunications et aux nouvelles technologies de la communication à toutes les couches sociales, particulièrement pour la téléphonie mobile qui a vu son taux de densité atteindre 67,27% et le nombre de ses abonnés atteindre approximativement 6 millions à la fin de 2005.

Conscient du rythme rapide des technologies de la communication, l'Etat a entrepris des actions visant à élaborer un cadre juridique qui assure une concurrence saine entre les intervenants du secteur et à inciter l'investissement intérieur et extérieur et les initiatives privées pour la création d'emplois et la diversification des sources de la richesse. Cette dynamique a été soutenue en 2005 pour réaliser d'autres pas importants vers la construction de la Société de l'Information.

Parmi les décisions prises pour exploiter les opportunités offertes par ce secteur en matière d'un développement économique global et soutenu, l'on peut citer ce qui suit :

- l'octroi de concessions et d'autorisations pour la fourniture de nouveaux services basés sur les nouvelles technologies à travers une infrastructure consolidée;
- l'exploitation de ce que le marché des télécommunications peut offrir comme opportunités pour développer des services et particulièrement ceux relatifs aux transmissions de données et de l'Internet;
- l'incitation des opérateurs à diminuer les prix de détail des prestations de communications afin de donner l'occasion à tous les citoyens de bénéficier des nouvelles technologies.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la décision de l'ouverture du capital de l'opérateur historique Tunisie Télécom par l'association d'un partenaire stratégique, permettant à cette entreprise nationale de s'adapter aux dernières évolutions technologiques et aux opportunités qu'elles procurent.

Cette approche a permis de donner à l'Instance Nationale des Télécommunications l'occasion de jouer un rôle important en la matière à travers ses réunions avec les institutions et les sociétés étrangères concernées.

En sus des décisions qu'elle a émises dans les domaines de l'interconnexion, de la gestion des ressources de numérotation et du contrôle du respect, par les opérateurs, de leurs engagements législatifs et réglementaires dans le secteur des télécommunications, et en sa qualité d'institution veillant à la mise en application de la politique de l'Etat, l'Instance Nationale des Télécommunications s'est attelée, dans ses réunions avec les investisseurs privés, à leur fournir les informations et les données reflétant les opportunités de réussite dans un environnement de transparence et de clarté des rôles.

Par ailleurs, l'année 2005 a été marquée, sur invitation de notre pays, par la tenue sur son sol des travaux de la deuxième étape du Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Cet événement a connu un succès remarquable et a constitué une occasion précieuse pour notre pays afin de prouver

sa grande capacité à organiser une pareille manifestation planétaire qui a été gravée dans l'histoire comme étant le plus grand rassemblement de chefs d'Etat, d'instances, d'organisations internationales, de représentants de la société civile et d'entreprises économiques régionales et internationales.

Enfin, il est important de relever la participation de l'Instance Nationale des Télécommunications dans le succès de ce Sommet à travers son organisation, et avec le support du Ministère des Technologies de la Communication, du VI Colloque Mondial des Régulateurs qui a réuni plus que 400 participants provenant d'une centaine de pays.

Cette participation, qui a connu un écho très favorable, a constitué une preuve de la réussite des approches adoptées pour la réalisation de l'insertion de la Tunisie, en toute aptitude et confiance, dans le Société de l'Information par l'adoption du progrès technologique caractérisé par la révolution numérique. Ceci témoigne du respect dont bénéficie notre pays à l'échelle mondiale.

Le Président de l'Instance Nationale de Télécommunications

Ali GHODBANI

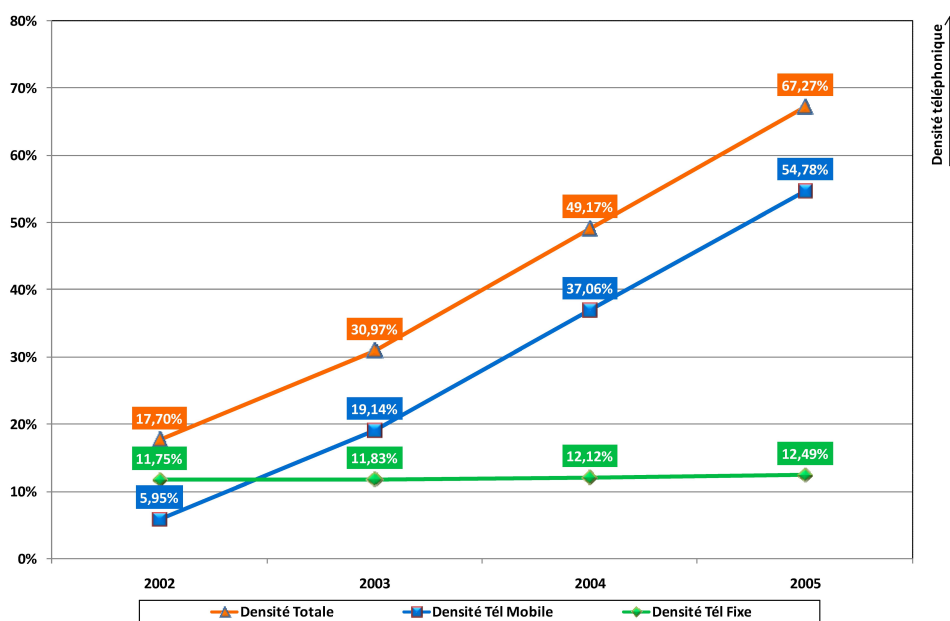
Le secteur des technologies de la communication en Tunisie

A l'instar de l'année 2004, l'année 2005 a connu une importante évolution dans le nombre des abonnés à la téléphonie mobile, grâce à l'environnement favorable à la concurrence que le Ministère des Technologies de la Communication et l'Instance Nationale des Télécommunications ont veillé à établir à travers les décisions prises en la matière.

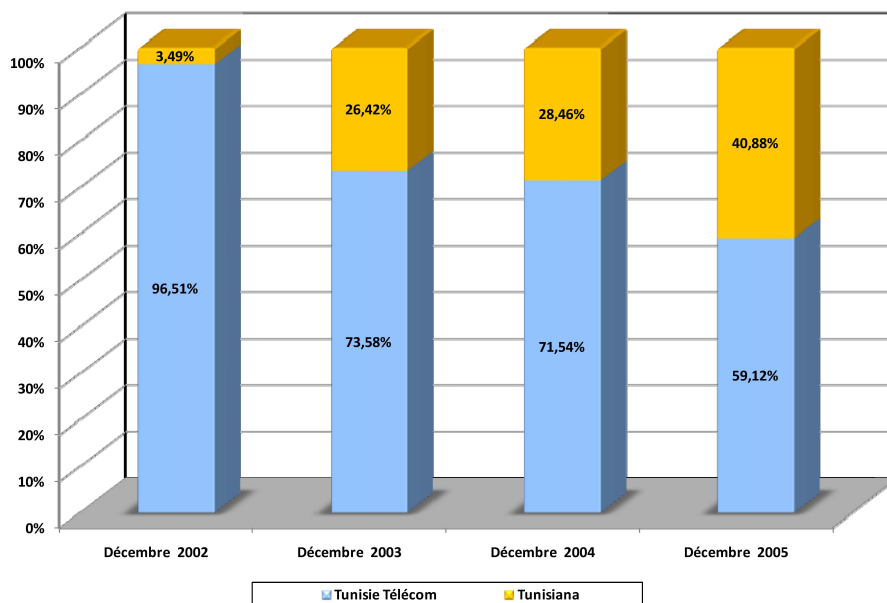
L'année 2005 s'est distinguée aussi par la variété d'offres de nouveaux services et d'incitations proposées par les opérateurs à leurs usagers ainsi que par les diminutions successives au niveau des frais d'abonnement et des prix des communications et en particulier celles échangées dans les réseaux (*On Net*).

Evolution de l'accès aux réseaux:

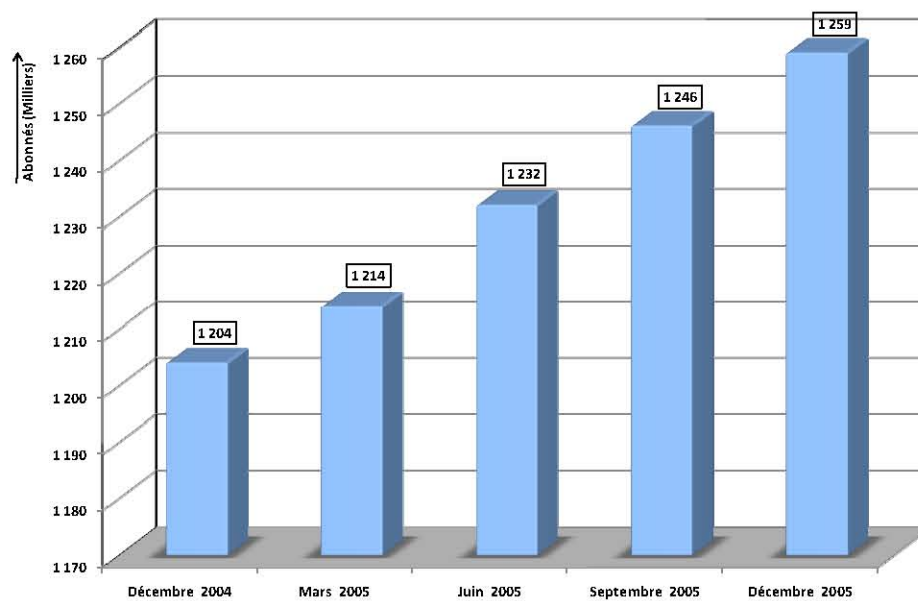
Le taux de la densité téléphonique a progressé de 17,7% en 2002 à 67,27% en 2005, du fait essentiellement de l'accroissement rapide du nombre des abonnés mobiles en comparaison avec celui des abonnés fixes dont la densité n'a pas dépassé 13%.



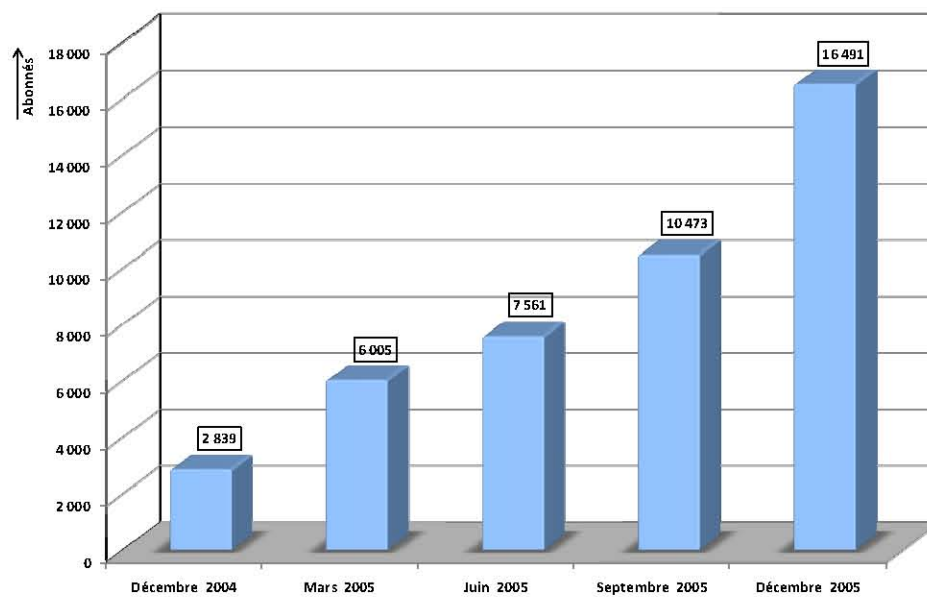
Evolution de la densité téléphonique en Tunisie



Evolution de la part de chaque opérateur du nombre total des abonnés à la téléphonie mobile



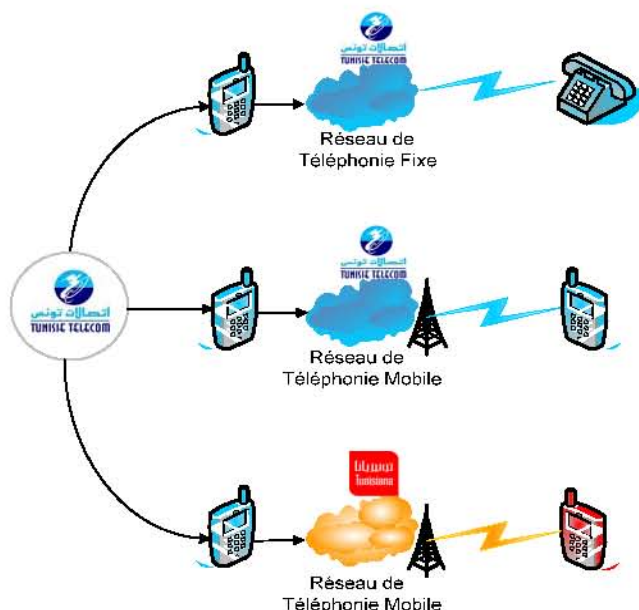
Evolution du nombre des abonnés à la téléphonie fixe



Evolution du nombre d'abonnements au service ADSL

Evolution des tarifs :

Tarifs des communications :

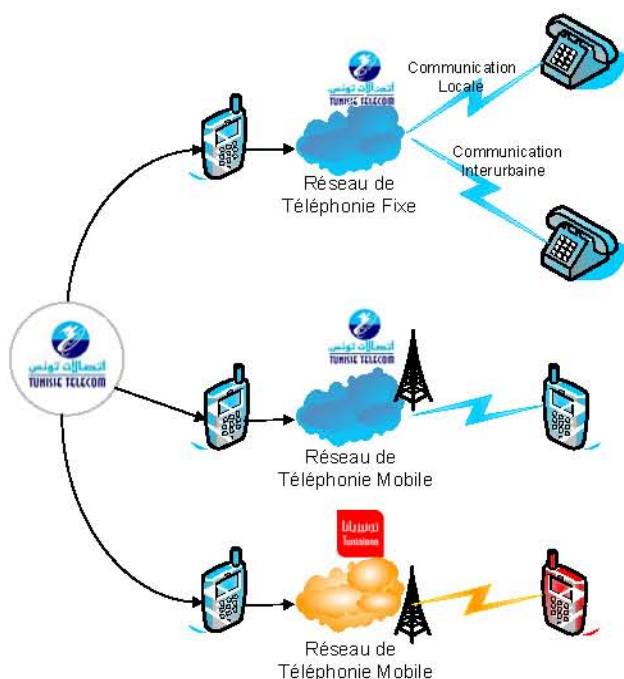


Type d'abonnement	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Prépayé	Normal	0.225 DT	0.225 DT
	Réduit	0.175 DT	0.175 DT
Postpayé	Normal	0.180 DT	0.180 DT
	Réduit	0.150 DT	0.150 DT

Type d'abonnement	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Prépayé	Normal	0.225 DT	0.180 DT
	Réduit	0.175 DT	0.140 DT
Postpayé	Normal	0.180 DT	0.145 DT
	Réduit	0.150 DT	0.120 DT

Type d'abonnement	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Prépayé	Normal	0.225 DT	0.225 DT
	Réduit	0.175 DT	0.175 DT
Postpayé	Normal	0.180 DT	0.180 DT
	Réduit	0.150 DT	0.150 DT

Evolution des tarifs d'une minute de communication à partir d'un téléphone mobile pour Tunisie Télécom



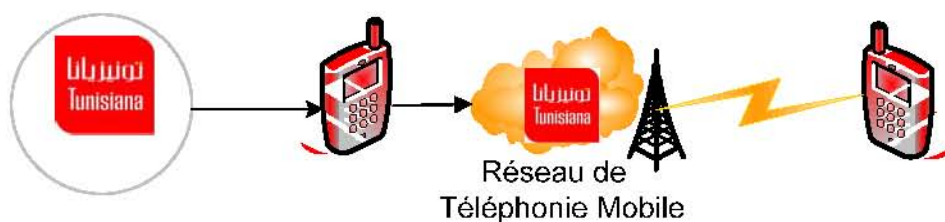
Durée	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Au cours des 1200 premières minutes	Normal	0.010 DT	0.010 DT
	Réduit	0.010 DT	0.010 DT
Après les 1200 premières minutes	Normal	0.020 DT	0.020 DT
	Réduit	0.014 DT	0.014 DT

Distance	Tarif	Début 2005	Fin 2005
De 50 à 100 Km	Normal	0.120 DT	0.100 DT
	Réduit	0.084 DT	0.070 DT
Plus que 100 Km	Normal	0.150 DT	0.100 DT
	Réduit	0.105 DT	0.070 DT

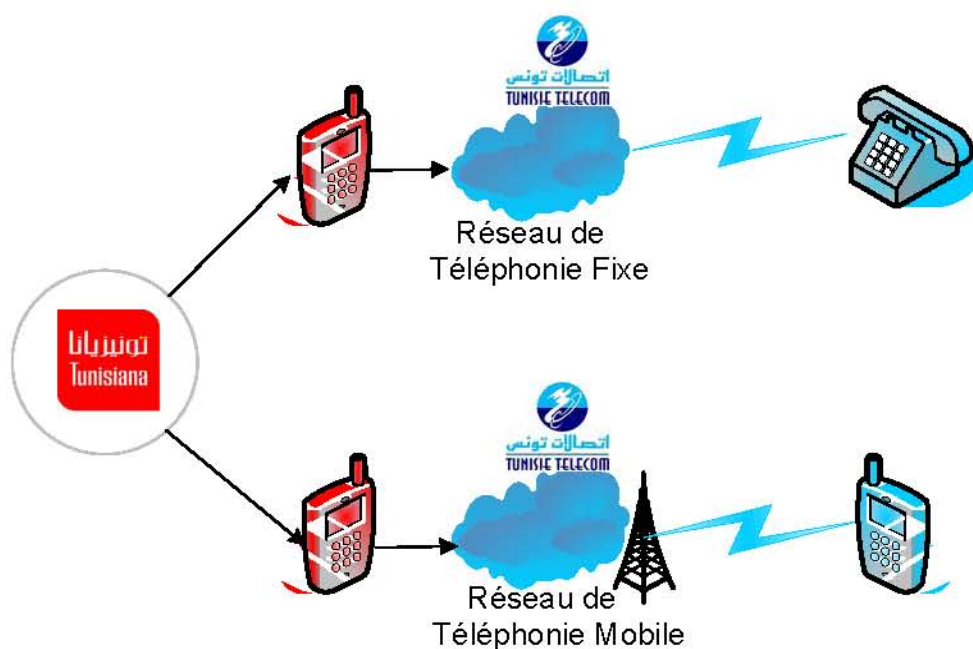
Tarif	Début 2005	Fin 2005
Normal	0.225 DT	0.180 DT
Réduit	0.175 DT	0.140 DT

Tarif	Début 2005	Fin 2005
Normal	0.225 DT	0.225 DT
Réduit	0.175 DT	0.175 DT

Evolution des tarifs d'une minute de communication à partir d'un téléphone fixe pour Tunisie Télécom



Type d'abonnement	Offre	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Prépayé	"Carta +"	Normal	0.225 DT	0.224 DT
		Réduit	0.170 DT	0.148 DT
	"Awal"		0.225 DT	0.160 DT
Postpayé	"Awal"		0.200 DT	0.140 DT
	"Business"		0.180 DT	0.120 DT
Forfaitaire	"Business Control" (20 DT – 30 DT)		0.200 DT	0.160 DT
	"Business Control" (40 DT – 150 DT)		0.175 DT	0.140 DT



Type d'abonnement	Offre	Tarif	Début 2005	Fin 2005
Prépayé	"Carta +"	Normal	0.225 DT	0.224 DT
		Réduit	0.170 DT	0.148 DT
	"Awal"		0.225 DT	0.225 DT
Postpayé	"Awal"		0.200 DT	0.200 DT
	"Business"		0.180 DT	0.180 DT
Forfaitaire	"Business Control" (20 DT – 30 DT)		0.200 DT	0.200 DT
	"Business Control" (40 DT – 150 DT)		0.175 DT	0.175 DT

Evolution des tarifs d'une minute de communication à partir d'un téléphone mobile pour Tunisiana

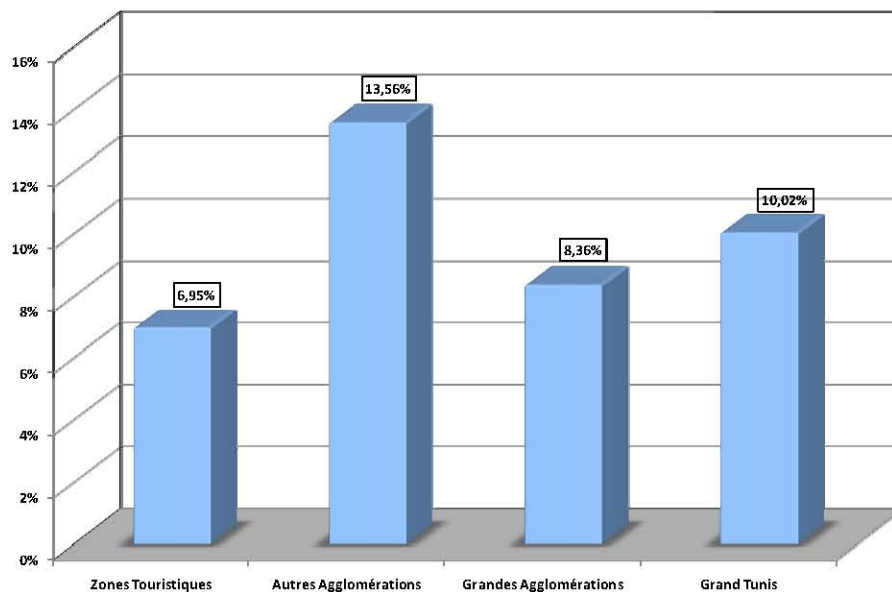
Activités de l'Instance :

Contrôle de la qualité de service de la téléphonie mobile :

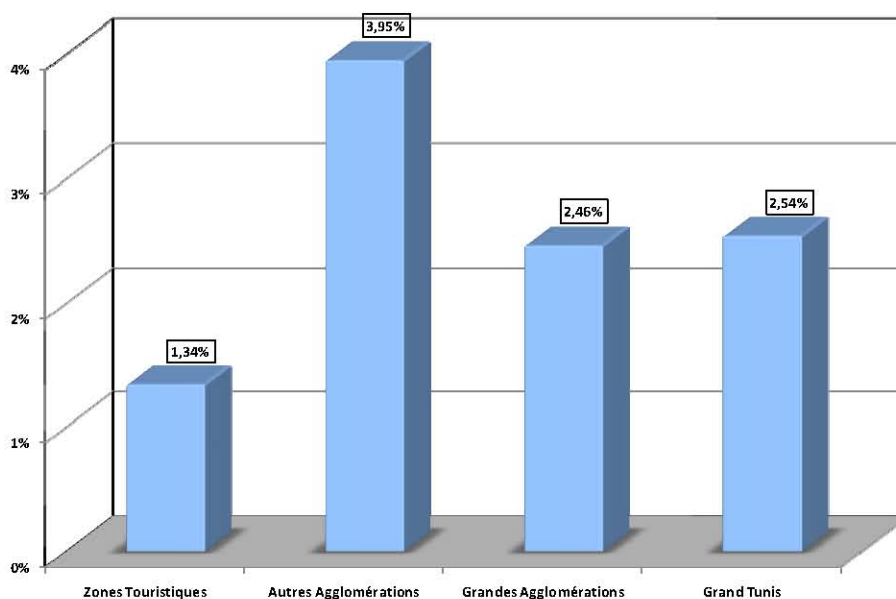
Durant l'année 2005, l'Instance Nationale des Télécommunications a réalisé une enquête sur l'évaluation de la qualité de service des réseaux de la téléphonie mobile se basant sur les indicateurs relatifs à la qualité de service des appels vocaux et des messages courts (SMS) et à la couverture des réseaux.

La qualité de service des appels vocaux :

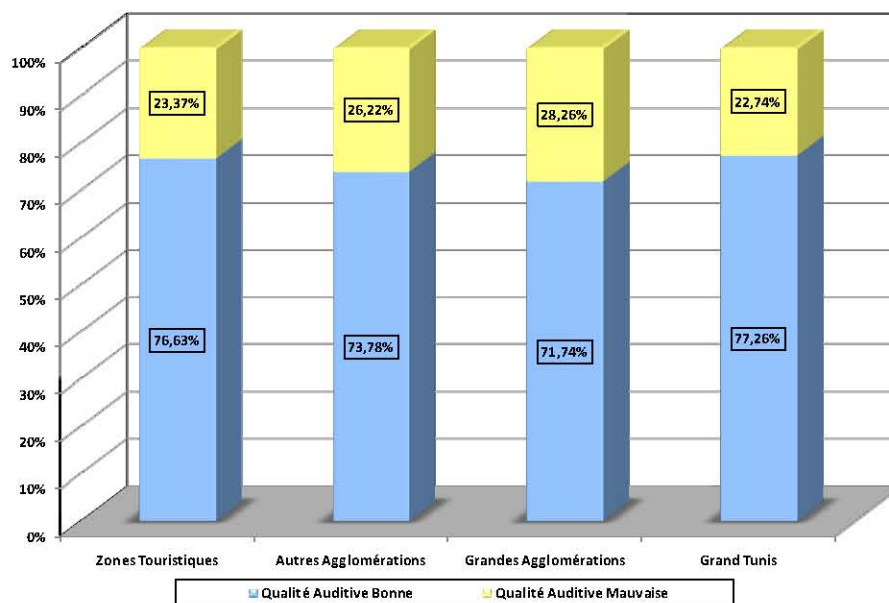
A. Réseau « Tunisie Télécom »



Répartition du taux de blocage selon les régions pour le réseau de Tunisie Télécom

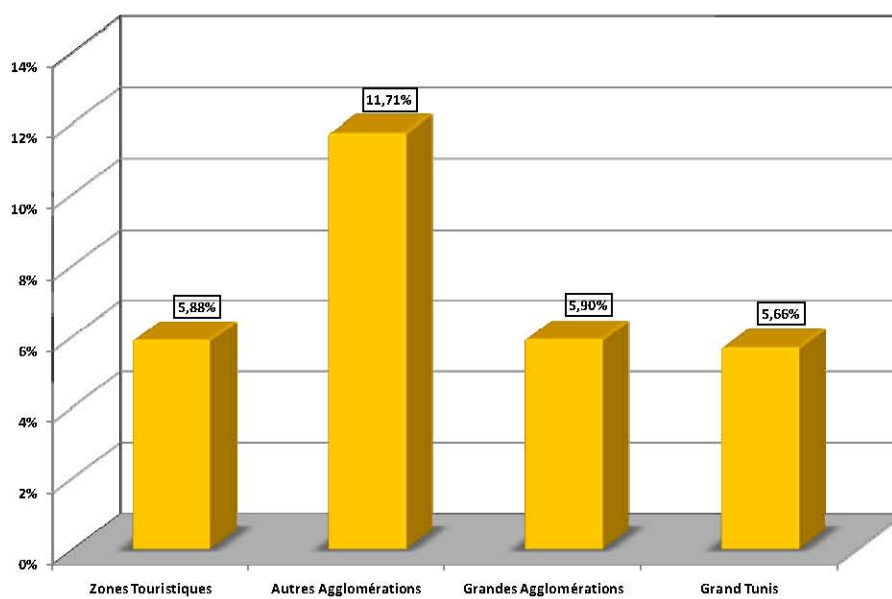


Répartition du taux de coupure selon les régions pour le réseau de Tunisie Télécom

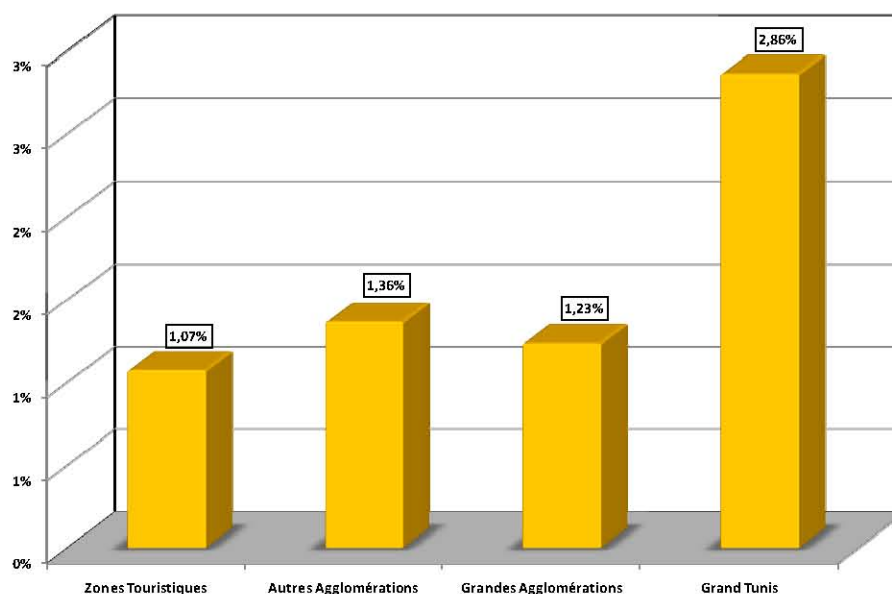


Taux de communications de qualité auditive bonne et mauvaise pour le réseau de Tunisie Télécom

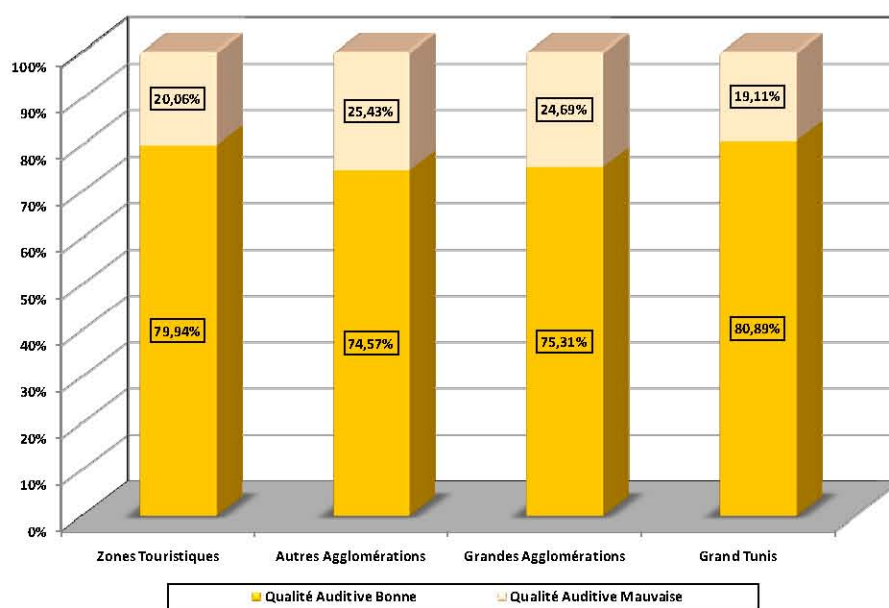
B. Réseau « Tunisiana »



Répartition du taux de blocage selon les régions pour le réseau de Tunisiana



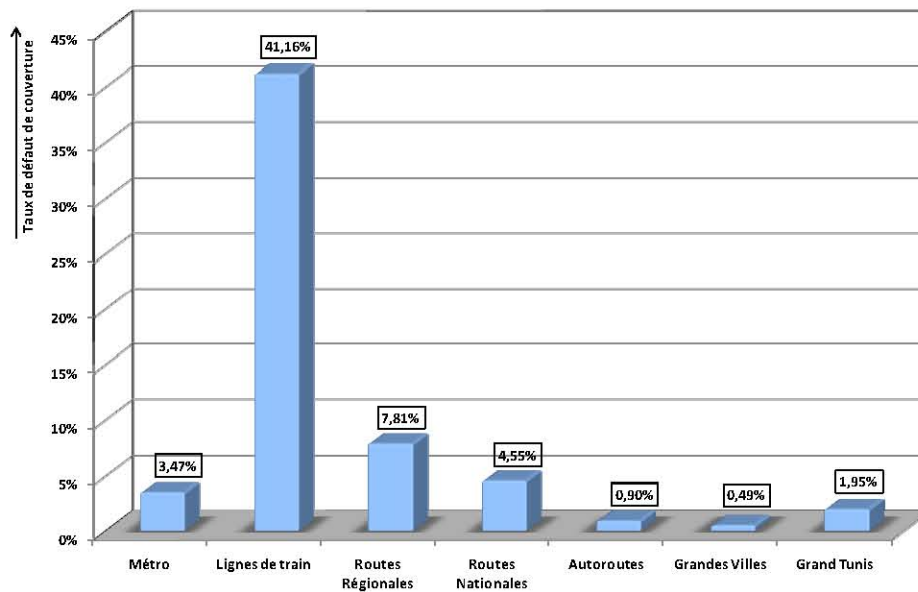
Répartition du taux de coupure selon les régions pour le réseau de Tunisiana



Taux de communications de qualité auditive bonne et mauvaise pour le réseau de Tunisiana

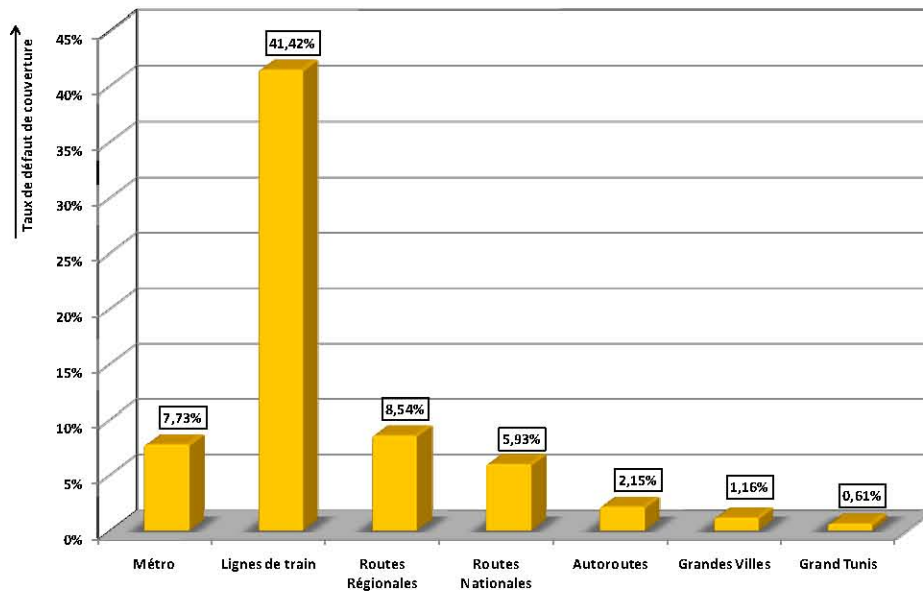
La couverture des réseaux :

A. Réseau « Tunisie Télécom »



Répartition du taux de défaut de couverture selon les régions pour le réseau de Tunisie Télécom

B. Réseau « Tunisiana »



Répartition du taux de défaut de couverture selon les régions pour le réseau de Tunisiana

Régulation de l'interconnexion :

L'année 2005 s'est distinguée par une activité très dense des services spécialisés de l'Instance dans le domaine de l'interconnexion. Ces derniers se sont focalisés sur l'établissement d'une procédure pour examiner les offres techniques et tarifaires d'interconnexion présentées par les deux opérateurs exploitant les réseaux mobiles (Tunisie Télécom et Tunisiana).

Une attention particulière a été accordée aux aspects juridiques, techniques et commerciaux de ces offres, devant permettre à l'Instance de s'assurer de leur conformité avec la réglementation en vigueur régissant l'interconnexion et du respect des principes d'une concurrence saine et loyale ainsi que de la non insertion de dispositions et de données pouvant constituer un obstacle à l'entrée de nouveaux opérateurs au marché des télécommunications et à la fourniture de services de qualité à des prix abordables.

Le sixième Colloque Mondial des Régulateurs du secteur des télécommunications

Lors de la réunion de clôture des travaux du Colloque Mondial des Régulateurs qui s'est tenu à Genève (Suisse) en décembre 2004, et suite à la demande de l'Instance Nationale des Télécommunications, les présents à ce colloque ont accepté à l'unanimité que les travaux du prochain colloque (2005) se tiendront en Tunisie.

Partant de cet accord, et en concertation et coopération active entre le Bureau de Développement de l'UIT, l'Instance Nationale des Télécommunications et le Ministère des Technologies de la Communication, s'est tenu à Yasmine Hammamet durant le 14 et 15 novembre 2005, le VI Colloque Mondial des Régulateurs, avec la présence de 400 participants parmi responsables, cadres et fournisseurs de services d'une centaine de pays.

Le thème fédérateur choisi pour ce colloque a porté sur « **La régulation de l'accès au large bande : les instruments essentiels pour construire la Société de l'Information** » ; l'objectif étant la mise en place d'un nouveau cadre juridique permettant l'accès aux technologies large bande des pays en voie de développement, du fait des modifications radicales que ces technologies ont introduit au marché des technologies de l'information et de la communication et des nouvelles perspectives d'ouverture aux intervenants.

Mais avant d'annoncer l'ouverture des travaux de ce colloque, tous les participants ont accepté, dans leur unanimité, que la Tunisie, en la personne du Président de l'Instance Nationale des Télécommunications, Mr Ali GHODBANI, en soit le Président.

La tenue de ce colloque a constitué la principale manifestation qui a précédé celle relative aux travaux de la deuxième étape du Sommet Mondial sur la Société de l'Information qui s'est déroulée à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, du fait de l'importance des sujets traités et qui s'inscrivent dans le cœur des préoccupations de ce sommet et particulièrement ceux afférents à la construction de la Société de l'Information, à la réduction de la facture numérique et à l'accès des différentes couches sociales à toutes les sources de l'information sans exclusion ni marginalisation.

Attribution des ressources de numérotation et d'adressage

L'Instance veille, dans le cadre de sa gestion des plans nationaux de numérotation et d'adressage et à travers son examen des rapports annuels qui lui sont transmis par les opérateurs sur le taux et les conditions d'utilisation des ressources de numérotation qui leur sont attribuées, à vérifier, du fait de leur rareté, que leur utilisation est efficiente et qu'elles sont gérées dans le cadre de la transparence et de la non discrimination entre les intervenants dans le secteur.

Elle examine aussi les demandes d'obtention de noms de domaines en tn en se basant sur les conditions et les procédures d'octroi de ces noms qu'elle a établies dans sa décision n°7 en date du 28 mars 2003.

La création d'un site Web www.intt.tn

L'Instance Nationale des Télécommunications a créé son site Web sur le réseau Internet pour mieux faire connaître ses activités, le développement qu'a connu le secteur des communications, la diversité des services offerts, les opportunités d'investissement offertes par le marché des télécommunications et pour la consolidation de sa position en tant qu'institution créée par l'Etat afin d'aider à répondre aux enjeux de la mondialisation,

Ce site a été conçu avec les technologies les plus récentes et d'une façon simplifiée permettant ainsi une navigation facile et aisée sur le réseau Internet, avec un accès rapide aux informations recherchées.

Ce site se caractérise par la richesse de son contenu et l'importance des informations proposées, en particulier celles relatives aux missions de l'Instance Nationale des Télécommunications et à son domaine de compétence, ainsi qu'aux décisions qu'elle a prises et qui ont contribué à fournir les garanties nécessaires au renforcement d'une concurrence saine en matière d'installation, d'exploitation des réseaux de télécommunications et de fourniture de services avec une bonne qualité et à des prix abordables.

Il convient de signaler enfin que ce site contient tous les textes juridiques de référence organisant le secteur des télécommunications, le cadre juridique qui précise les incitations offertes aux investisseurs, ainsi que les services que l'Instance Nationale des Télécommunications rend aux intervenants qui sont relatifs principalement aux ressources de numérotation et d'adressage.

